

Finistère : des projets de convention cet automne

Pierre Maille, président du conseil général du Finistère et membre de l'Assemblée des départements de France, joue la continuité entre l'Education nationale et le département.

Comment se déroulent vos discussions avec l'Education nationale, et particulièrement avec les principaux de collège de votre département ?

Depuis longtemps, le conseil général du Finistère travaille avec l'Education nationale et les chefs d'établissement. Ensemble, nous avons dressé un état des lieux, collège par collège. Nous avons également mis en place des groupes de travail, rassemblant représentants du département, de l'inspection académique et principaux. Ces groupes continuent à se rencontrer pour préparer les futures conventions : les responsabilités, l'organisation, les moyens. A l'automne, nous proposerons aux chefs d'établissement un projet de convention. Ce qui va beaucoup changer pour les personnels, c'est essentiellement la question des mutations. La fonction publique territoriale n'obéit pas aux règles plus mécaniques qu'ils connaissent. La question n'est pas cruciale dans le Finistère, il est vrai, mais nous réfléchissons néanmoins avec la région Bretagne et les autres départements à une sorte de mutualisation, de bourse à l'emploi, qui permettrait la mobilité sur ces territoires.

Comment prévoyez-vous les mois qui viennent ?

Dès septembre, le département a à organiser les suppléances, autrement dit les remplacements, des personnels TOS. Cela ne nous effraie pas : nous agirons selon les mêmes méthodes et les mêmes règles que l'Education nationale. D'un point de vue plus général, nous préparons une plus forte territorialisation, en particulier concernant l'entretien technique des collèges. Avec l'idée de bâtir, à l'image des agences techniques des routes, une agence "technique-technique", chargée des routes et des bâtiments, qu'ils soient collèges, centres d'action sociale, etc. Par ailleurs, la direction de l'enseignement met en place des correspondants qui seront les référents des chefs d'établissement. Dans un premier temps, les demandes concerneront probablement les suppléances, mais au fil des évolutions dans la répartition des moyens, ces correspondants auront à traiter de tous les aspects liés aux conventions : partages et limites de responsabilités, question de la restauration, notamment.

Envisagez-vous de faire évoluer les métiers de ces nouveaux agents ?

Ca ne servirait à rien de faire une décentralisation sinon ! Dans le cadre des conventions que nous signerons avec les chefs d'établissement, notre souhait est d'identifier des missions, non des équipes : accueil, internat, restauration, entretien propreté, entretien technique... Pour certaines missions, les personnels seront logiquement affectés aux établissements. Ainsi, la restauration. Pour la bonne et simple raison que le Finistère ne dispose pas de cuisine centrale, et nous avons mené la rénovation des cuisines des collèges. Ce qui n'empêchera pas évidemment de partager ces cuisines avec des écoles primaires, par exemple. De même, le personnel d'entretien des collèges sera dans les établissements. En revanche, pour l'entretien technique, nous aurons peut-être des équipes mutualisées. Tout cela évoluera au fil des ans. Pour l'instant, et c'est ce que nous disons aux personnels, on continue comme avant.